UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMINIMES CATHOLIQUES 98, rue de l'Université - 75 PARIS 7ème

"LA FEMIE DANS L'EGLISE ET LE DROIT CANON"

COLLOQUE ORGANISE PAR L' U.M.O.F.C.

Faris - 16-17 Avril 1969

LA NOUVELLE IMAGE DE LA FEMIE

par Mme Y. PELLE DOUEL Agrégée de Philosophie

Cette communication veut essayer d'amorcer une réflexion sur les valeurs fondatrices de la place légitime des femmes dans l'Eglise.

Cetto détermination des fondements est en effet nécessaire pour une réflexion sur le statut juridique des femmes à l'intérieur des institutions ecclésiales.

I. LES FAITS ET LEUR SENS

Les "Signes des temps".

L'évolution de la ferme arjourd'hui s'inscrit dans une promotion générale des personnes humaines. Mouvement de la civilisation dans ses aspirations, ses valeurs. Prise de conscience des droits inaliénables et fondamentaux de la personne humaine. Dialectique de cette prise de conscience dans la société humaine, dans l'Eglise.

Lecture, interprétation nécessaires de ces "signes des temps". Nous avons à en déchiffrer le sens, en tant qu'Eglise du Christ.

II. "PRISE DE PAROLE" DES FEMMES

Lecture de ses valeurs.

Ya-t-il une différence ontologique entre l'Homme et la Fomme ? La fomme est-elle un être humain ?

- description existentielle de l'être humain en situation
- l'être humain dans l'économie chrétienne

Y a-t-il une spécificité d'être de la femme ?

- ! otre, les fonctions, les services, les vocations
- Biologie et féminité

Sur quel plan la Parole de Dieu interpelle-t-elle la femme ?

- le Christ et les femmes
- Les premières communautés chrétiennes
- Spiritualité et institutions

L'Eglise, institution insérée dans des sociétés, des civilisations temporelles, n'a-t-elle pas été jusqu'ici une société masculine ?
"Conscientisation" des femmes : l'être humain total est homme et femme. Pour l'Eglise du Christ, "il n'y a ni homme ni femme".

III. AFFIRMATIONS FONDAMENTALES SELON LA LOGIQUE DE CES CONSTATATIONS

- Dignité de l'être humain : la femme aussi est un être humain. Exigences de cette dignité.
- Lecture des spécificités, des vocations, au niveau de la vocation humaine générale.
- 3. L'Eglise doit recommaître, fonder, garantir institutionnellement cette exigence.
 Abolition des discriminations : "un seul Esprit".
- 4. C'est une exigence non de mains, mais de <u>plus</u>: les femmes veulent être pleinement ce qu'elles sont : pas soulement des doubles ou des compléments, nais les <u>sujets</u> de leur propre existence, naturelle et surnaturelle ; femmes, mères, certes, et membres de la société humaine, <u>et</u> membres vivants du Christ.

Elles veulent êtraprises que crique, elles certant êtrapreconnues, en droit, en fait, dans les mentalités et dans les institutions, comme des êtres humains adultes et responsables, au nême titre que les hormes : et comme personnes, et comme membres actifs de la communauté.

Elles sont conscientes que cette revendication-fondement n'est pas un reniement de leur être féminin; mais son expression plénière. Elles affirment que seule cette expression permettra à l'humanité totale, hommes et femmes, de s'accomplir dans le plan de Dieu.